

Paris, le 28 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT ET LE RÉSEAU ANIL-ADIL : UN PARTENARIAT RENFORCÉ SUR 2018-2022

Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe, Jean-Baptiste Dolci, Vice-président, Bruno Arbouet, Directeur général, et Nicolas Lacroix, Président de l'ANIL, ont signé le 28 novembre 2018 un avenant à la convention de partenariat du 26 février 2015 relatif à l'intervention d'Action Logement dans le financement du réseau ANIL /ADIL

Par la signature de cet avenant, inscrit dans le cadre de la convention quinquennale signée entre Action Logement et l'Etat le 16 janvier 2018, Action Logement et le réseau ANIL-ADIL s'engagent à consolider les synergies existantes et leur complémentarité au service des entreprises et de leurs salariés sur l'ensemble des territoires.

En plaçant ce partenariat sous le signe d'une coopération renforcée, le groupe Action Logement et le réseau ANIL-ADIL s'engagent notamment à :

1. Renforcer l'échange d'informations et l'exploitation des études, observatoires, et rapports réalisés sur les thématiques du logement.

2. Participer conjointement aux manifestations, forums, permanences organisées par Action Logement, partout en France, au sein des entreprises, afin de les informer au mieux sur les « solutions logement » et les dispositifs d'accompagnement existants.

3. Déployer une communication et une information conjointe à destination des salariés sur :

- L'accès au logement et les relations locataires-bailleurs.
- L'aide aux candidats à l'accession à la propriété.
- L'aide aux salariés en difficulté.
- La rénovation des logements et plus particulièrement la rénovation énergétique.

4. Promouvoir les dispositifs d'Action Logement auprès des acteurs impliqués dans le champ du logement, tels que les collectivités locales et partenaires membres de l'ADIL.

Dans le cadre de ce partenariat, l'ANIL s'engage également à partager avec Action Logement ses actualités, notes et veilles juridiques sur l'ensemble des questions ayant trait au logement et à apporter son expertise dans le cadre des travaux menés sur l'impact et l'utilité sociale des aides d'Action Logement.

A propos de ce partenariat, **Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe** a déclaré :
« *Porté par sa vocation d'utilité sociale, Action Logement, par la signature de ce partenariat renouvelé, souhaite renforcer sa coopération avec le réseau ANIL-ADIL, et ainsi amplifier son action visant à garantir l'équité d'accès des entreprises et des salariés à l'information sur son offre de services et plus largement sur l'ensemble des thématiques liées au logement.* »

Nicolas Lacroix, Président de l'ANIL a souligné l'importance de l'information dans l'accès au droit et aux dispositifs d'aides. « *Les entreprises pourront s'appuyer sur le réseau ANIL/ADIL pour informer leurs salariés tout au long de leur parcours logement, qu'ils soient locataires, accédants, ou propriétaires. Les ADIL leur apportent un conseil personnalisé. Elles les informent notamment des aides et des dispositifs prévus par ACTION LOGEMENT pour les accompagner dans les moments importants* ».

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 65 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement / www.visale.fr - @Visale.fr

A PROPOS DE L'ANIL

L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) a été créée en 1975 sous l'impulsion des pouvoirs publics, pour contribuer à l'accès de tous à l'information, sur l'ensemble des thématiques liées au logement. Centre de ressources des ADIL, l'ANIL a pour mission de susciter la création des Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL) et d'apporter un appui permanent à leur fonctionnement en matière de documentation, d'information, de formation et d'études.

En tenant compte des spécificités locales, les ADIL apportent au public un conseil gratuit, neutre et personnalisé sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement et à l'urbanisme et leur proposent des solutions adaptées à leur situation personnelle.

L'ANIL regroupe les principaux acteurs publics et privés du logement dont la diversité garantit l'indépendance et la neutralité : le ministère en charge du Logement, les associations de collectivités locales, Action Logement, l'Union Sociale pour l'Habitat, la CGLLS, la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la Caisse Centrale Mutualité Sociale Agricole, les agences de l'État et d'autres organismes d'intérêt général en lien avec le logement, les représentants des professionnels du logement ou concourant au logement et les associations familiales et d'usagers.

L'ANIL, association loi 1901, est présidée par Nicolas LACROIX, représentant de l'Assemblée des départements de France.

Plus d'informations sur : www.anil@anil.org

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 / Marie-France BERGAMO : 01 55 30 70 77 / actionlogement@grayling.com

Direction de la Communication : Aurélia Leroux / Jean-François Faucher communication@actionlogement.fr

ANIL

Hilda Schmit: hilda.schmit@anil.org - 01 42 02 05 50